

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID: 032-213203706-20260526-682026-DE

S2LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
GERS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--	----------------	--

15

15

DATE DE LA CONVOCATION :
22/05/2026

Objet : Division parcellaire Davasse

Délibération N° 68-2026

SEANCE ORDINAIRE N°06-2026

Du 26 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Eric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline, RAGUENEAU Laure, POUTEAU Lionel, GAURAN Jean-Luc

Absents excusés: VILLEMUR Michèle

Secrétaire de séance : DESIRAT Véronique

Procurations : VILLEMUR Michèle donne procuration à VILLADIEU Catherine

Considérant la nécessité de procéder à la validation du plan de division et de bornage relatif au secteur du chemin d'Es Calavès ;

Considérant la nécessité de définir précisément l'emprise du chemin d'Es Calavès ainsi que de repérer les servitudes existantes ;

Considérant le projet de cession de la totalité du lac à Monsieur Davasse ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** le plan de division et de bornage tel que présenté ;
- **APPROUVE** la définition de l'emprise du chemin d'Es Calavès ainsi que le repérage des servitudes figurant au dossier ;
- **DÉCIDE** de céder à Monsieur Davasse la totalité du lac concerné par l'opération ;
- **DIT** que l'ensemble des frais de bornage et des frais afférents à cette opération seront intégralement pris en charge par le pétitionnaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, Véronique DESIRAT

